



L'URGENCE ÉCONOMIQUE OUTRE-MER À LA SUITE DE LA CRISE DU COVID-19

La Délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé en avril 2020 d'engager une étude relative aux effets économiques de la crise du Covid-19 sur les territoires ultramarins, compte tenu de leurs fragilités structurelles liées à l'insularité, l'éloignement et l'enclavement.

LES ENJEUX



MESURER LA GRAVITÉ DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE

- Des **fragilités structurelles** amplifiées par la crise
- Des **dispositifs d'aides** rapidement déployés mais **déjà insuffisants**
- Des **collectivités mobilisées** mais **entravées financièrement**



FAVORISER UNE RELANCE TERRITORIALISÉE



- **Prioriser le transport aérien**, pour désenclaver les territoires
- **Sauver le secteur touristique** en accompagnant sa mutation
- **Accélérer les mesures** visant le BTP et le logement social

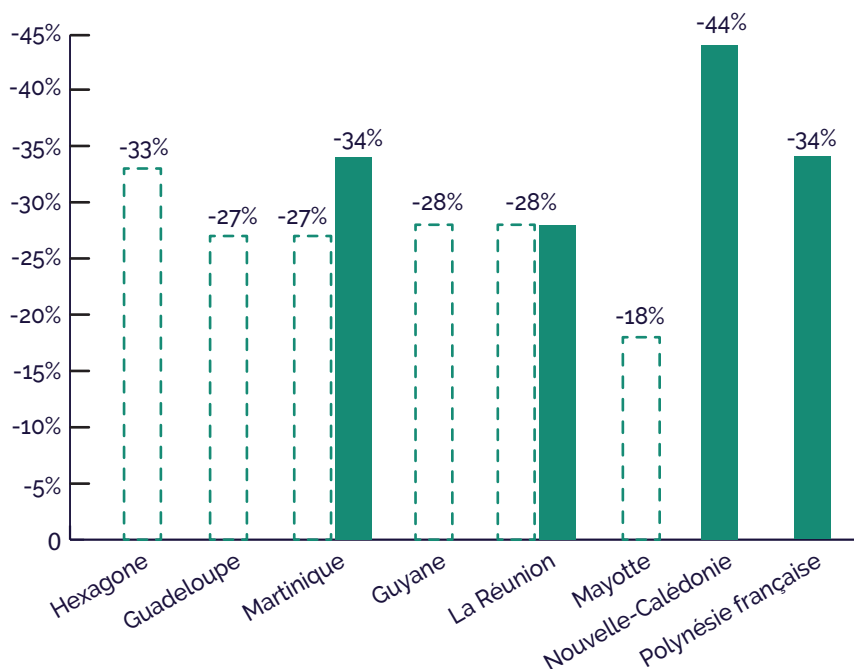


BÂTIR DES ÉCONOMIES RÉSILIENTES

- Un objectif d'**autonomie alimentaire**
- **Le numérique**, clé de la résilience et du développement
- **Investir** dans les infrastructures et le capital humain

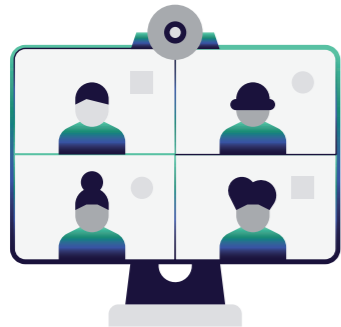
ESTIMATION DES PERTES "INSTANTANÉES" D'ACTIVITÉ

-  Hypothèses nationales au 07/05/2020 (INSEE)
-  Hypothèses locales



Source : INSEE, IEDOM, CEROM

LA DÉMARCHE



Un programme très dense de **visioconférences retransmises sur le site du Sénat**

- 14** réunions plénières
- 73** personnes auditionnées
- 33** heures de réunions



Un point d'étape le 14 mai : **20 propositions pour accompagner les territoires**

Note de synthèse : <http://www.senat.fr/presse/cp20200515.html>

ADAPTER LES DISPOSITIFS NATIONAUX AUX SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

Les spécificités du tissu entrepreneurial ultramarin ont initialement été insuffisamment prises en compte dans les dispositifs du Fonds de solidarité, du Prêt garanti par l'Etat et du chômage partiel. Malgré des assouplissements intervenus ultérieurement, les soutiens doivent être élargis et prolongés dans le temps.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES DANS LEURS POLITIQUES DE SOUTIEN AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Avec la perspective d'une perte d'environ 200 millions de recettes fiscales pour les collectivités ultramarines, les aides de l'État et les prêts exceptionnels des institutions financières publiques (AFD, Banque des territoires et Bpifrance) sont indispensables mais accroissent leur endettement et leur dépendance financière.

DES TABLES RONDES THÉMATIQUES



Transport aérien
19 mai 2020



BTP
28 mai 2020



Logement social
28 mai 2020



Agriculture
4 juin 2020



Pêche
4 juin 2020



Numérique
11 juin 2020



Données statistiques
18 juin 2020



Tourisme
25 juin 2020

Revoir les tables rondes : videos.senat.fr/commission.OUTR

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTEURS

MESURER LA GRAVITÉ DE LA CRISE

- Généraliser les **études économiques d'impact** de la crise sanitaire afin de disposer rapidement d'une évaluation détaillée pour chaque territoire
- Revoir les conditions et les montants des prêts de l'AFD avec garantie de l'État à la **Nouvelle-Calédonie** et à la **Polynésie française**
- Aider les **micro-entrepreneurs**, notamment en rétablissant l'ACRE (dispositif d'exonérations sociales dégressif) sur 3 ans et en relevant le plafond du microcrédit
- Renforcer l'**autonomie sanitaire des territoires ultramarins**
- Réviser les **contrats de convergence** établis entre l'État et les collectivités ultramarines pour en faire des outils clés pour la relance



FAVORISER UNE RELANCE TERRITORIALISÉE

- Autoriser l'**adoption de protocoles sanitaires différenciés** suivant les territoires, selon leurs situations locales
- Veiller à la **modération tarifaire des billets d'avion** par le soutien aux compagnies desservant les outre-mer
- Promouvoir le **tourisme local et régional** par la solvabilisation de la demande
- Utiliser les **crédits non consommés de la ligne budgétaire unique (LBU)** pour permettre la prise en charge des surcoûts dans le BTP
- Accélérer la **mise en œuvre du Plan logement outre-mer (PLOM) 2019-2022**, et notamment de ses volets rénovation et résorption de l'habitat indigne pour entrer dès septembre 2020 en phase opérationnelle



CONSTRUIRE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS RÉSILIENT

- Accélérer la réalisation de l'**objectif d'autonomie alimentaire des territoires**
- Capitaliser sur les initiatives mises en place pendant la crise sanitaire rapprochant le consommateur du producteur (ventes directes, circuits courts, chartes d'entente etc.)
- Faire des outre-mer **des zones franches numériques**
- Investir massivement dans les **infrastructures de réseau et de connectivité** (eaux et assainissement, infrastructures portuaires, routes, câbles numériques, etc.)
- Promouvoir l'**intégration régionale** et mieux mobiliser les fonds européens



LA DÉLÉGATION

Créée en novembre 2011 par l'Instruction générale du Bureau du Sénat et désormais dotée d'un fondement législatif aux termes de l'article 99 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, la délégation est composée des 21 sénateurs élus dans les territoires ultramarins ainsi que d'un nombre identique de membres désignés par le Sénat de manière à assurer la représentation proportionnelle des groupes politiques.

La délégation est chargée d'informer le Sénat sur l'état de la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités.



MICHEL MAGRAS
Sénateur de Saint-Barthélemy,
président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

3 RAPPORTEURS



STÉPHANE ARTANO
Sénateur de
Saint-Pierre-et-Miquelon



VIVIANE ARTIGALAS
Sénatrice des
Hautes-Pyrénées



NASSIMAH DINDAR
Sénatrice de La Réunion

Contact
delegation-outremer@senat.fr

Délégation aux
OUTRE-MER 



http://www.senat.fr/commission/outre_mer